

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC du
mardi 5 mai 2026 – 9h, salle A1 232, pôle Sciences pour l'Ingénieur, Ville-d'Avray**

Membres présents :

Membres de droit : Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio, Sophie Allard.

Membres élus : Hélène Aldeano, Orlane Bouenda, Laurent Gallimard, Didem Koc, Adam Mecellem, Céline Million, Arthur Ouvrard, Olivier Polit, Pascal Pradeau, Badr Eddine Ratni, Bruno Serio, Khanh Hung Tran.

Invité(e)s : Girolamo Di Cara, Virginie Durand, Philippe Forster, Amanda Martinez-Gil, Johann Petit, Géraldine Saint Surin, Philippe Vidal.

Procurations : Cécile Barth-Rabot et Delia Guijarro Arribas donnent procuration à Hélène Aldeano. Maxence Jossou donne procuration à Pascal Pradeau. Gérard-Pascal Piau donne procuration à Badr Eddine Ratni.

La présente séance du Conseil d'UFR est la dernière de la direction actuelle. Tous les points à l'ordre du jour seront traités avant de procéder à l'élection de la nouvelle direction et de la direction adjointe.

1- Informations de la direction

➤ Le directeur de l'UFR souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus et propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

➤ Lors du dernier Conseil d'Administration de l'université, les finances ont été présentées. Si la situation était très difficile en début d'année, on constate peu de changement aujourd'hui, même si le déficit a été revu à la baisse.

- **Fonds de roulement** : -1,03 M€ (-1,6 jours de paiement hors investissement au lieu de 15 jours)
- **Trésorerie** : 22,9 M€ (36 jours de crédit de paiement hors investissement)
- **Résultat comptable 2025** : -4,5 M€ (différence entre les encaissements et les charges)
- **Solde budgétaire** : -2 M€ (différence entre les recettes et les dépenses)

Ces chiffres présentent des signes négatifs alarmants, principalement liés à la sous-dotation de l'université par le ministère, comme toutes les universités en général.

➤ Toujours en Conseil d'administration, le point à voter sur les primes des BIATSS dans le cadre du RIFSEEP n'a pas été maintenu. Suite à la situation actuelle, c'est un changement de position du rectorat qui exige des conditions contraires aux engagements de l'université. Le vice-Président CA a tout de même présenté une proposition concernant les primes des BIATSS :

- Une indemnité de 480€ pour les catégories C,
- Passage de 45% à 50% de la prime des personnels contractuels,
- Le RIFSEEP, qui devait être mis en place avec effet rétroactif à la rentrée de septembre 2025 n'est pas accepté par le rectorat qui, au vu de la situation financière, demande une rétroactivité au 1^{er} janvier 2026. Les représentants des personnels BIATSS fustigent cette décision et ont émis un préavis de grève. Le Directeur de l'UFR SITEC ne dispose pas d'autres informations à ce jour, le sujet étant en cours de discussion entre la Présidence et les syndicats de personnels.

➤ Des propositions ont également été faites pour la RIPEC C3 (prime des enseignants-chercheurs) édition 2026 :

- 126 primes,
- De 5 000 € bruts/an, elle passe désormais à 4 300 € bruts/an.

- D'autres mesures, en cours de proposition, sont présentées :
 - Baisse de 10% sur le référentiel et le C2 (directions de département, de composante, de laboratoire),
 - Reconversion possible des C2 des directions de départements et d'UR en CPF,
 - 128h maximum pour les CPF (charges pour fonction),
 - Master : il n'y aura plus de CPF par parcours, uniquement par mention,
 - C17 (suivi d'apprentis) : 7h au lieu de 10h et limité à 10 apprentis,
 - B11 (Responsabilité de formations sur ressources propres) : fin de la VET (Version d'Etape) FA, une seule VET FI/FA.

- Un groupe de travail a été mis en place par la vice-Présidence Formation pour discuter de l'évolution des procédures, actuellement lourdes, de gestion des élèves de CPGE inscrits en cumulatif au sein des licences de l'université. Pour rappel, les CPGE sont tenues de proposer à leurs élèves en classes préparatoires une inscription en cumulatif à l'université.
 - Les dossiers des candidats étaient en version papier, désormais les inscriptions administratives seront dématérialisées via le site « Démarches simplifiées » pour la pré-inscription.
 - Tous les étudiants en cumulatif seront inscrits dans une seule et même VET spécifique.
 - La Direction des Etudes et de la Formation (DEF) fournira la liste des élèves inscrits en cumulatif à chaque UFR concernée.
 - En ce qui concerne la validation des années en cumulatif en fin d'année universitaire, des commissions pédagogiques évalueront et valideront les transferts de crédits. Par contre, ces commissions pédagogiques ne valideront pas d'obtention de diplômes, mais uniquement des notifications d'obtention du nombre de crédits correspondants (60 par année de licence).
 - Une question se pose concernant les élèves en Validation des Etudes Supérieures (VES) qui « cubent » en CPGE et qui souhaiteraient s'inscrire en L3. S'ils sont inscrits en cumulatif en année « cube » de CPGE et avec les 60 crédits de la L2, il est impossible de les empêcher de s'inscrire en L3. Une discussion est à prévoir : est-on tenu de valider leurs 60 crédits de la L3 ?

- Concernant le LMD5, les syllabus des enseignements sont en voie de finalisation sur le site Ametys, qui permet l'édition des livrets pédagogiques annuels et l'alimentation du site web de l'université dédié à son offre de formation. Le directeur de l'UFR a terminé l'intégration du Master EESC dans Ametys. Il conseille aux responsables de formation de vérifier les informations saisies et notamment le nombre d'heures par rapport à ce qui avait été prévu dans les maquettes votées, car il a constaté une erreur qu'il a fait remonter et qui a depuis été rectifiée. Ametys a en effet été alimenté manuellement par les services de l'université à partir des maquettes transmises, des erreurs ponctuelles de saisie sont donc possibles. Un CUFR exceptionnel est programmé le 26 mai pour voter le livret pédagogique résultant d'Ametys. Ensuite, bascule des syllabus sur VT, avec également, mise à jour de la maquette sur VT et Gest'UFR.

- La vice-Présidence Formation a transmis un mail aux enseignants, portant sur la prise en compte de l'utilisation de l'IA et comment la réglementer dans les pratiques d'enseignement. Lors d'un examen, l'IA est actuellement interdite. Les appareils électroniques divers, dont les téléphones, doivent restés dans les sacs déposés à l'entrée de la salle. Un membre du conseil suggère l'achat d'une calculatrice spéciale pour les devoirs surveillés. Le directeur de l'UFR explique que les enseignants sont amenés à former les étudiants à l'utilisation de l'IA. L'IA répond à tout, à condition de lui soumettre les bonnes questions, mais il est important de se forger un esprit critique. Le directeur de l'UFR avait programmé un TP avec compte-rendu, mais il s'est demandé comment le noter sachant que l'IA avait été utilisée. Il faut aussi avoir conscience qu'une fois en entreprise, les étudiants auront complètement accès à l'IA. Lors de la prochaine réunion pédagogique de l'UFR, un point sera dédié à l'utilisation de l'IA lors des enseignements et des devoirs. Cela devra être mis en place dans les modalités d'évaluation des ECs sur Ametys.

2- Comptes rendus des séances du 10 mars et du 2 avril 2026 : vote

Les deux comptes rendus sont soumis en même temps au vote du conseil, sans demande de modification.

Vote : 12 pour, 1 contre, 3 blancs.

3- Calendriers dérogatoires 2026-2027 des pôles SPI et MDL : vote

Les deux calendriers sont soumis en même temps au vote du conseil, sans demande de modification.

Vote : 14 pour, 2 blancs.

4- Liste des vacataires : vote

Une seule vacataire du pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud doit être habilitée aujourd'hui.

Vote : 16 pour.

5. Questions diverses

Aucune question n'est posée en séance.

En amont de la séance, les élus usagers du Poing Levé du conseil d'UFR ont demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour, au sujet de la suppression de l'exonération des frais d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires. Leur souhait est que le conseil se positionne contre la suppression de l'exonération de ces frais par le vote d'une motion, afin de garantir et de préserver l'accès aux études supérieures pour tous et en particulier les plus précaires. Le directeur de l'UFR souhaite que le texte à voter soit étudié de manière collégiale par l'ensemble du conseil, et demande l'avis aux membres présents pour soumettre ce point au vote. Plusieurs élus informent que les informations diffusées sont trop récentes et de ce fait, ne permettent pas de statuer sur ce point lors du présent Conseil. Le renvoi du point à une prochaine séance est demandée.

6. Election du Directeur ou de la Directrice de l'UFR SITEC : vote

A partir de ce point, le doyen d'âge du conseil d'UFR préside la séance. Deux candidatures ont été déposées à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) de l'Université Paris Nanterre : une pour la direction de l'UFR, Shah Nawaz Burokur, Directeur sortant, et une pour la direction adjointe, Michele D'Ottavio, Directeur adjoint sortant.

Les deux candidats présentent leur parcours et leur bilan à la direction de l'UFR depuis 2021, puis ont un temps d'échange et de questions-réponses avec les membres du conseil. Le doyen du conseil les invite ensuite à quitter la séance. Comme il n'y a qu'une seule candidature pour la direction et une seule également pour la direction adjointe, il n'y a pas de débat entre les membres présents, et l'on procède directement aux votes. On mentionne que certains bulletins nominatifs imprimés pour Shah Nawaz Burokur comportent une erreur, mais qui n'invalide pas le vote. En effet, il est indiqué « UFR SSA » au lieu de « UFR SITEC ».

Vote : 11 bulletins pour Shah Nawaz Burokur, 5 bulletins blancs.

Shah Nawaz Burokur est élu Directeur de l'UFR SITEC.

7. Election du Directeur ou de la Directrice adjoint(e) de l'UFR SITEC : vote

Vote : 11 bulletins pour Michele D'Ottavio, 5 bulletins blancs.

Michele D'Ottavio est élu Directeur adjoint de l'UFR SITEC.

Fin de la séance à 13h.